



**CONSEIL COMMUNAL DE
VULLY-LES-LACS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2025 A LA SALLE
COMMUNALE DE VILLARS-LE-GRAND**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mai 2025
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Elections pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026
 - a. Président et vice-président
 - b. Deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants
 - c. Cinq membres de la Commission des finances
 - d. Sept membres de la Commission de gestion
7. Préavis municipal no 2025/07 – Compte de l'exercice 2024
8. Préavis municipal no 2025/08 – Demande de crédit de CHF 80'000.- TTC pour le remplacement des deux pompes de la station de pompage d'eau claire (STAP), nécessaire au drainage des parcelles agricoles communales, en Noël à Villars-le-Grand et remise en conformité du tableau électrique
9. Préavis municipal no 2025/09 – Adoption du nouveau règlement sur la distribution de l'eau et son annexe
10. Réponse au postulat du 07.03.2025 « Limitation du Pont sur la Petite-Glâne de Salavaux, abaissée à 10 tonnes »
11. Interpellations – postulats- motions
12. Informations des délégué-e-s dans les associations intercommunales
13. Divers et propositions individuelles.

Il est 19h.31 **M. Julien Schwab, président**, ouvre la séance. Il salue la présence de la Municipalité au complet, ainsi que M. Causse pour le journal de la Broye. Il rappelle que la séance est enregistrée, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Le Conseil communal a été convoqué dans les délais statutaires.

1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mesdames Céline Duran, Anne Jobin, Catherine Lüscher et de Messieurs Florian Aeby, Alexandre Bardet, Gilles Bardet, Jérémie Christinat, Simon Jaunin, David Loup, Victorio Quercia, Antoine Savary et Joffrey Tombez. Présents : 38. Le quorum est atteint.

Le Président constate toutefois que la fréquentation aux séances du Conseil tend à diminuer. Il ne sait pas si c'est l'effet de la législature qui avance, mais il espère que pour l'année restante la fréquentation remonte un peu.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été envoyé avec la convocation dans les délais réglementaires. **Le Président** demande si cet ordre du jour suscite des remarques. Ce n'est pas le cas. Il passe au vote. Les Conseillers-ères qui approuvent l'ordre du jour tel que présenté sont priés de la manifester par un levé de main. **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mai 2025

Le Président informe que le bureau a reçu une demande de modification à la page 3, au point 5 des communications municipales, sur demande de Mme Laetitia Kohler, municipale, où il est mentionné que pour la soirée du 26 juin 2025, où la Fanfare de La Lyre vient jouer, il est prévu une petite restauration, et c'est noté du poisson. En fait, il s'agit juste d'une petite restauration et de boissons. Il y a juste une lettre qui change, mais elle fait toute la différence. Ceci a été modifié.

Le Président demande s'il y a d'autres remarques par rapport à ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas. Il passe au vote. Les conseillers-ères qui acceptent le procès-verbal avec la modification demandée, peuvent le manifester par un levé de main. Aucun avis contraire, ni abstention, **le procès-verbal de la séance du 13 mai 2025 est accepté à l'unanimité.**

4. Communications du bureau

- **Le Président** rappelle aux Présidents des commissions et délégués des associations intercommunales de transmettre leurs vacances d'ici au 30 juin à la secrétaire.
- **Le Président** relève que, comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil, deux Conseillers siègent pour la dernière fois ce soir. Il s'agit de Mme Karin Hügli et M. Christian Failloubaz. Au nom du Conseil, il les remercie tous les deux pour leur engagement et implication durant toutes ces années, et il leur souhaite plein de succès pour la suite. Un petit présent leur est remis. Leur succession au sein du Conseil sera réglé lors de la prochaine séance en septembre, où on procédera à l'assermentation de deux nouveaux membres, et ensuite, il y aura la nomination du ou de la remplaçant-e de M. Failloubaz au sein de la Commission des bâtisses.

5. Communications municipales

Le Président passe la parole à la Municipalité.

Mme Laetitia Kohler, municipale, nous informe de :

1. La passerelle cycliste vers le pont de Salavaux sera ré ouverte cette fin de semaine, pour la période estivale.
2. Concernant la route d'Avenches à Salavaux, les travaux se déroulent suivant le planning, et on est dans les coûts discutés. Il n'y a pas de grosses surprises pour l'instant. Elle projette à l'écran une photo de la pose du deuxième trottoir, en direction du lac.
3. Elle revient sur le préavis amendé n° 2025/02 voté lors de la séance à Lausanne du 14 mars 2025; ce n'est pas si simple d'installer les panneaux touristiques, car ils ne répondent pas à la charte graphique établie par le Canton, car ils doivent s'inscrire dans un schéma régional, à voir avec la COREB. De ce fait, ils seront installés l'année prochaine.
4. Elle fait un petit rappel pour la soirée donnée par la Fanfare de la Lyre le 26 juin prochain à Mur.
5. Les inscriptions pour le 1^{er} août sont ouvertes sur le site web de la Commune.

M. Christian Genilloud, municipal, nous informe de :

Construction de la halle double et polyvalente :

1. Il montre des photos, où l'on voit l'extérieur qui sera en bois. Pour ceux qui connaissent la salle de la Riveraine à Neuchâtel, il informe que ce sera à peu près la même couleur. Le projet avance.
2. Il présente ensuite des photos présentant la fouille. Ils pensaient être proche de l'eau, mais en fait, à la profondeur quasi maximale, il n'y a eu pratiquement pas d'eau, si ce n'est celle tombée du ciel, car il y en a eu pas mal pendant le début des travaux, et même au mois de janvier, avec la neige. Par contre, du côté droit, ils ont dû creuser plus bas pour passer des conduites sous la halle, et là ils sont arrivés un petit peu dans l'eau. La construction s'est faite en deux parties : la partie extérieure a été bétonnée, parce qu'il a fallu la consolider ou en tous les cas la protéger. On voit aussi le long de la halle qu'il a fallu enfoncer des pieux jusqu'à peu près 12 m de profond, justement pour consolider la halle, et éviter qu'elle ne verse sur le chantier.

Il présente un slide sur lequel il y a une vue impressionnante du chantier. On y voit également l'impact que cela fait dans l'environnement, mais qui n'est pas aussi grand que cela, car ils ont un peu enterré la halle. Cela évite que l'on soit agressé par une hauteur qui aurait été pratiquement 4m. plus haut.

Cette halle commence à prendre forme, on commence à voir ce qui sort de terre et c'est intéressant. Il montre également l'emplacement du monte-charge, qui fait 1,5 -1,6 m de large sur 2,7m. de profond, afin de pouvoir transporter des chariots de table, des chariots de tapis, etc. et ce monte-charge supporte 2 tonnes. Plusieurs photos sont diffusées et M. Genilloud les commente. Il y aura la possibilité de ressortir 4 gradins sur toute la largeur de la salle. Il montre également où se situeront les gradins télescopiques qui devraient accueillir des personnes supplémentaires. Il rappelle également quelques étapes, soit, que ce projet a commencé le 27 septembre 2022 par un préavis d'études, suivi de diverses opérations pour aboutir le 11 juin 2025 à la pose

de la charpente. Le début de ces travaux représente une étape importante dans le sens où il faut jongler pour faire manger une centaine d'enfants en même temps que les travaux, qui se font à côté, et également faire que la halle polyvalente reste quelque chose d'utilisable pour les écoles et les sociétés. Ils doivent quelques fois baisser le rideau afin de permettre aux personnes de faire de la gym, et le lendemain matin ou le soir, il faut déplacer les tables, car maintenant il y a une partie des enfants qui mangent dans la salle polyvalente. L'idée est de terminer le plus rapidement possible la buvette, ainsi que son annexe, pour pouvoir faire manger les enfants dans celle-ci et disposer de toute la salle en surface, afin que les sociétés puissent s'entraîner et les écoles faire la gymnastique dans des conditions optimales. Les travaux sont prévus d'être achevés en février 2026.

3. La mise en service de l'UAPE va être pas mal modifiée et évoluer, mais il pense qu'à la fin 2026 les travaux devraient être terminés. Ils ont fait 25 appels d'offres en marché public, et pour le moment tout se déroule bien. Environ pour 12 millions de travaux ont été attribués, les devis sont bien respectés, mais il est peut-être un peu tôt pour se réjouir, car les travaux de la halle polyvalente peuvent révéler des surprises. Ils sont obligés de faire des appels d'offres qui tiennent compte de tout le projet. Les séances de chantier sont intéressantes et créatives, avec quelques fois un petit peu de pression car ils ne sont pas toujours d'accord. Les échanges avec le bureau d'architecture qui mène le projet sont bons, mais parfois il faut convaincre que l'opérationnel ou le fonctionnel doit primer sur l'esthétisme, ce qui n'est pas toujours évident.

M. Damian Fioretta demande si les encrages sous la résistance étaient prévus ?

M. Christian Genilloud, municipal répond que oui c'était prévu, mais par contre, ce qui ne l'était pas c'est que lors du forage, quand ils retiraient la foreuse, le terrain suivait. Ils ont dû modifier leur technique de forage.

Mme Isabel Streit demande s'il y a des panneaux photovoltaïques de prévus sur le toit.

M. Christian Genilloud, municipal, répond que oui, c'est prévu.

Personne d'autre ne demande la parole, le Président le remercie pour cette présentation.

Mme Claire-Marie Spahr, municipale, donne les informations suivantes :

1. La semaine dernière s'est tenue l'assemblée du Centre de collecte de sous-produits animaux, DSPA, soit les déchets carnés, et à cette occasion le vétérinaire cantonal les a rendus attentifs au risque important d'épizootie de la peste porcine africaine (PPA), épizootie hautement contagieuse, qui bien que non transmissible à l'humain, constitue une menace extrêmement grave pour l'élevage porcin. L'Italie et l'Allemagne sont confrontés à la lutte contre cette maladie. Comme il y a passablement de sangliers dans notre région, et c'est essentiellement eux qui risquent d'être les vecteurs pour la propagation de cette maladie. Il est donc vraiment très important de signaler tous sangliers morts qui pourraient être observés lors d'une balade ou autre, et c'est aussi très important de ne pas laisser des restes de nourriture dans la nature, car il y a du

- jambon qui pourrait être contaminé. Elle répète que ce n'est pas du tout transmissible à l'humain.
2. Lors du dernier Conseil, M. Alexandre Bardet a parlé du frelon asiatique. La Municipalité a eu la chance de pouvoir écouter un premier exposé de M. Daniel Cherix lors de la journée des communes de la région Broye-Vully à Payerne, et effectivement ces frelons asiatiques sont un gros problème. Ils sont actuellement aussi en Suisse et se propagent à grande vitesse.

Des informations seront données à la population dans un prochain journal communal sur ces deux problématiques. Les informations sur le frelon asiatique sont également disponibles sur le site stopfrelon.ch.

M. François Haenni, municipal, donne les informations suivantes :

Concernant le plan directeur des rives, il avait fait une présentation détaillée sur ce sujet au mois de mars dernier. Lors de la dernière séance plénière avec tous les services de l'Etat, au niveau de la Direction générale de l'environnement notamment, la Direction de l'aménagement du territoire a demandé que la Commune fasse une étude de mobilité, ainsi qu'une étude d'impact environnemental. Ces études ont été réalisées, et le point positif c'est que l'étude de mobilité a confirmé tous les besoins qu'ils avaient identifiés en terme de stationnement. C'est un point très positif, car l'idée est de créer et de légaliser cette grande place au Gros buisson. Quant à l'étude environnementale, elle a aussi démontré le bien fondé de toutes les réflexions stratégiques par rapport au développement des rives et du développement d'activités de loisirs et l'autre plutôt au niveau de la nature. Du coup, ils devraient arriver vers la fin de l'été de faire un dépôt pour examen préalable auprès du Canton. L'avantage d'avoir intégré tous les services de l'Etat lors de la dernière séance, qui a réuni une vingtaine de personnes, devrait éviter d'avoir des surprises au retour de l'examen préalable.

M. Julien Bessard, municipal, fait un point sur les projets en cours dans son dicastère :

1. Château d'eau de Montmagny : ce projet n'a pas encore avancé. Effectivement, un premier rendez-vous avec le Service de la conservation des monuments et des sites a mis un peu de temps avant d'être planifié, et tout s'est un peu décalé. Actuellement, ils sont dans la phase du scannage du bâtiment, afin de réaliser des plans en 3D qui vont être validés par le dit Service, et ensuite on pourra passer à la production des barrières. Cependant, avec les vacances du bâtiment qui sont début août, il est probable que les barrières ne puissent être posées avant cette échéance.
2. Actuellement, M. Bessard travaille sur les plans pour le réaménagement de l'administration communale. C'est un projet que la Municipalité va présenter à la fin de l'année.
3. Sur le secteur informatique, ils sont actuellement dans le renouvellement du label CyberSave, qui a été entamé dernièrement, et ils travaillent aussi sur le guichet virtuel qui va être remplacé pour 2025.

M. Michel Verdon, syndic, donne des informations sur son dicastère :

1. Concernant le PACom, procédure d'analyse des oppositions. L'urbaniste a enfin terminé d'analyser toutes les oppositions et pour chacune d'elles, de préparer les raisons, la position, la justification qui s'opposent à l'opposition reçue. Ils vont passer en revue la fin de ce travail, deux réunions étant déjà programmées pour la semaine prochaine. Suite à cela, malgré la période de vacances, l'objectif est de convoquer des séances de conciliation, et il aimerait qu'ils arrivent à les envoyer en juillet. Elles seront programmées pour la seconde partie d'août. Il faudra faire un planning, avec les urbanistes d'un côté, potentiellement l'avocat conseil de notre commune sera également présent.
2. Plan Energie Climat Communal : son activité a démarré avec le support de trois conseillers, soit MM. Damien Waeber, Jean-Claude Vioget et Florian Aeby et la Municipale Mme Claire-Marie Spahr. Maintenant, le but est de choisir un certain nombre de fiches sur la vingtaine qui sont recommandées, et les 10 qui sont imposées, afin de préparer un premier rapport qui clôture la première phase de ce travail. Il prendra par la suite, lors d'une séance du Conseil, un peu plus de temps pour expliquer les réflexions qu'ils auront déjà menées, et la manière dont on impliquera la population par des ateliers participatifs et autres, chose qui avancera et s'éclaircira beaucoup dans la seconde partie de cette année.
3. Administration : le réaménagement des bureaux se prépare. Il en a déjà parlé au mois de mai. Il y a des changements importants, puisque deux des cadres vont être changés. Pour un cela est déjà fait, et pour l'autre c'est imminent. Des petits changements vont encore avoir lieu, et c'est quelque chose qui prend du temps et de l'énergie, mais il pense que c'est pour aller vers quelque chose de plus adéquat pour assurer la croissance de notre commune.

6. Elections pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

Le Président rappelle que comme chaque année, le Conseil doit réélire les personnes liées aux fonctions de Président-e, Vice-Président-e, scrutateurs, membres de la Commission de gestion et membres de la Commission des finances.

a. Election du Président-e

Afin de procéder à cette élection, M. Julien Schwab cède la place à Mme **Sabine Thierrin**, Vice-Présidente. Elle informe que M. Julien Schwab a fait part de son envie de continuer en tant que Président et elle demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas. Comme M. Schwab est seul candidat, il est élu tacitement selon notre règlement communal. Il est applaudi.

M. Julien Schwab, Président, reprend la parole pour la suite des élections. Il remercie l'assemblée pour sa nomination, et se réjouit de présider les débats pour cette dernière année de législature.

b. Election du/de la Vice-Président-e

Le Président informe l'assemblée que Mme Sabine Thierrin, actuelle vice-Présidente, ne sollicite pas un nouveau mandat après 4 ans à cette fonction. Il remercie Mme Thierrin pour son engagement et son investissement à ce poste durant ces années, et en particulier à l'occasion des nombreux dépouillements des votations auxquels elle a participé. Elle est applaudie.

Le Président rappelle que selon le principe de la concordance, il est convenu que ce soit un membre du PLR qui soit élu à la vice-Présidence. Dans ce sens, le PLR propose comme candidate Mme Isabel Streit. Il demande s'il y a une autre candidature. Ce n'est pas le cas, et par conséquent Mme Isabel Streit est élue tacitement vice-Présidente du Conseil, avec les félicitations du Président. Elle est applaudie.

c. Scrutateurs et scrutateurs suppléants

Le Président informe le Conseil que les quatre personnes actuellement en poste restent à leur fonction, c'est-à-dire, MM. Florian Aeby et Jérémie Christinat, comme scrutateurs, et Mme Frédérique Miazza et M. François Maeder, comme scrutateurs suppléants. Il demande s'il y a d'autre candidature pour l'une de ces fonctions. Ce n'est pas le cas, donc ces personnes sont élues tacitement, avec les applaudissements de l'assemblée.

d. Cinq membres de la Commission des finances

Le Président rappelle que la Commission des finances est composée de Mme Anne Jobin, et MM. Damian Fioretta, Arnaud Guignard, Cédric Bardet et Antoine Parisod. Ces personnes ont fait part de leur candidature à cette fonction. Il demande s'il y a d'autre candidat intéressé à cette fonction. Ce n'est pas le cas, aussi ces cinq personnes sont élues tacitement, et sont applaudies.

e. Sept membres de la Commission de gestion

Le Président informe que sur les sept membres qui composent la commission, cinq font part de leur intérêt à poursuivre leur fonction. Il s'agit de Mme Céline Duran et MM. Alexandre Bardet, René Fluri David Schwab et Jean-Claude Vioget. Mme Karin Hügli et M. Christian Failloubaz, quittant le Conseil, quittent également la Commission. Les groupes politiques proposent les candidats suivants pour leur remplacement : pour le PLR, Mme Frédérique Miazza en remplacement de M. Failloubaz, et pour le groupe de l'Entente, M. François Maeder en remplacement de Mme Hügli. Le Président demande s'il y a d'autre candidature. Ce n'est pas le cas. Les cinq membres sortants et les deux nouvelles personnes sont élues tacitement, et sont applaudies.

7. Préavis municipal N°2025/07 – Comptes de l'exercice 2024.

Le Président rappelle que les Conseillers-ères ont pu prendre connaissance du préavis municipal N° 2025/007, ainsi que les comptes détaillés qui étaient à leur disposition sur le serveur. Les comptes 2024 bouclent sur un excédent de revenus de CHF 253'000.-- après les amortissements extraordinaires de CHF 928'668.--. Il demande si la Municipalité veut apporter un complément d'information. Ce n'est pas le cas pour le moment.

La parole est donnée au rapporteur de la Commission de gestion, en la qualité de Mme Karin Hügli. Cette dernière donne lecture du rapport de ladite commission :

Remarques générales

La commission de gestion constate qu'au vu des engagements et malgré les importants investissements en cours, la situation financière de la commune reste saine, bien que les amortissements extraordinaires aient diminués et qu'aucune attribution volontaire à des fonds de réserve n'ai été effectuée. Le fonds de réserve à l'épuration présente toujours un solde très élevé, et une réflexion doit être menée sur la meilleure manière d'utiliser ce fonds en vue du passage à MCH2.

L'utilisation des fonds de réserve fait partie des recommandations de la commission de gestion depuis plusieurs années et sa position n'a pas changé à ce sujet, soit de planifier l'utilisation de ces fonds qui s'élèvent à un total de CHF 12'479'870.— au 31.12.2024, dans cette période d'importants investissements.

Par conséquent, la commission de gestion réitère ses recommandations ; soit de ne plus alimenter les fonds de réserve et de les utiliser à chaque fois que cela est possible et finalement au futur, de privilégier des amortissements extraordinaires.

La commission de gestion a pu constater que les comptes sont bien tenus et que l'organe de contrôle BDO, après examen succinct, a pu constater que rien ne laisse penser qu'ils ne respectent pas les exigences légales. La commission de gestion remercie la boursière, son équipe ainsi que la Municipalité pour l'excellent travail et la bonne gestion des comptes.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil Communal d'accepter le préavis no 2025/07 et les comptes tels que présentés.

Le Président remercie la commission pour son travail et son rapport. Il ouvre la discussion sur les comptes 2024.

M. François Haenni, municipal, remercie au nom de la Municipalité, la Commission de gestion pour son travail détaillé et les remarques qui ont été faites, s'agissant des fonds de réserve. Ceux-ci sont un sujet qui vient régulièrement au niveau du législatif, à la clôture des comptes, et effectivement, il y a encore des montants qui sont relativement élevés avec ces

CHF 12'479'000.--. Ce qui a changé entre 2023 et 2024 dans les comptes, c'est que les attributions de ces fonds de réserve ont été arrêtés. En 2023, il y avait encore des attributions de l'ordre de CHF 320'00.--. En 2024, des prélèvements ont été fait pour CHF 435'000.--. La Municipalité est dans la stratégie d'utiliser ces fonds de réserve. C'est vrai qu'il est souvent parlé de cette acronyme MCH2. Cette mainmise du Canton pour limiter un petit peu l'autonomie communale, nous laisse peut-être une lecture certaines fois d'avoir un risque que ces fonds nous échappent. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, dans ces 12 millions il y a à peu près CHF 7'900'000.— qui sont des fonds dans des domaines équilibrés, des domaines autofinancés, là où il y a des taxes, et ceux-ci vont perdurer. La Municipalité a pris comme politique de faire la transition sur MCH2 le plus tardivement possible. Ce sera en 2027. Ces fonds vont rester parce que derrière il y a un règlement, et ce que le Canton veut, c'est qu'on arrête de créer des fonds libres et que la Commune les utilise comme elle l'entend. Il est vrai qu'on a des fonds de renouvellement pour à peu près CHF 3'800'000.--, notamment pour des investissements sur les bâtiments, sur les routes, et ce sont ceux-là qu'il faudra prioritairement aller chercher, et là encore, on parle de 2027 pour la transition. Le Canton a déjà évolué, car il laisse encore une période de trois ans pour clarifier les choses. Ces fonds pourront toujours perdurer dès qu'on aura clarifié leur utilisation, et de ce fait, ils vont baisser. Après, il est vrai qu'avec la halle double, la route de Salavaux avec notamment tout ce qui est canalisations, il y a quand même beaucoup d'investissements où on va pouvoir aller chercher ces fonds de manière assez importante, soit un peu plus de 3 millions qui devraient sortir des domaines autofinancés dans les 12 à 24 prochains mois. Au niveau des fonds un peu plus libres, il y aura aussi un peu plus de 2 millions qui vont sortir. La stratégie est vraiment de pouvoir les utiliser, et ces fonds vont disparaître une fois qu'on va mettre MCH2 en route. Il reviendra peut-être avec une présentation plus détaillée, sans aller trop dans le détail toutefois, parce que ce n'est pas quelque chose de très attrayant de parler de principes comptables, et avec cela, le Conseil pourra voir un tout petit peu ce qui se trame derrière ce bel acronyme de MCH2.

Le Président remercie M. Haenni pour ses explications, et il salue l'initiative et la proposition de notre Municipalité de faire un exposé sur ce sujet lors d'un prochain conseil. Il ouvre la discussion sur les comptes 2024.

M. Jean-Michel Loup revient sur ce qu'a dit M. François Haenni, il a essayé de regarder où en était la Commune avec le réservoir du Charmontel. Il n'est pas un expert financier, mais il constate qu'il y a actuellement 6,5 millions qui ont été dépensés, sur les 9 millions à peu près qui avaient été votés lors de la dernière législature. Il y a eu environ pour 1 million de travaux effectués en 2024. Il demande ce qu'il reste encore à faire sur cet objet ? Il a cherché dans tous les postes, et il n'y a pas de factures qui apparaissent dans la fiche « détails d'immobilisation ». M. Loup suppose que c'est normal dans ce processus lorsqu'on vote un crédit ?

M. Alain Bally, municipal, répond que le bureau a préparé un tableau des coûts actuels en fonction des prix mentionné dans son rapport. Le total des comptes c'est actuellement 7,25 millions de francs, pour un budget de 9,375 millions de francs. Le travail restant à faire concerne tout l'assainissement des captages. Le bureau d'ingénieurs travaille sur les travaux qu'il reste à faire, afin d'obtenir les devis pour qu'on puisse terminer l'assainissement des captages au plus vite. Tout le gros œuvre, à savoir, le réservoir, les canalisations, est maintenant terminé, et payé.

M. Jean-Michel Loup précise que la deuxième partie de sa question portait sur la façon dont sont passées les factures dans le compte. Il a discuté avec d'autres conseillers, et ils aimeraient savoir comment cela se passe en fait.

Le Président pense qu'il s'agit d'une question sur les investissements sur les actifs.

M. François Haenni, municipal, répond que c'est un investissement qui s'est étalé sur plusieurs exercices comptables. Il pense que le plus simple, c'est d'essayer de donner une explication qui reprend plein de chiffres. Pour le prochain conseil, il sera fait une présentation détaillée, à savoir quel est le crédit qui a été voté par le législatif, quelles ont été les dépenses réalisées, quels ont été les exercices qui ont été touchés, à partir de quand l'amortissement va débuter, quand va-t-on comptabiliser les 2,2 millions qui vont être aller chercher dans les fonds de réserve, et faire de tout cela quelque chose de synthétique et de compréhensible.

M. Jean-Michel Loup pense que c'est judicieux, car cela peut paraître compliqué, et pas tout le monde ne comprend exactement toutes les implications financières.

Le Président relève que pour faire court, généralement, un investissement rentre seulement dans la chaîne du niveau d'activation, et ensuite, dans le budget de fonctionnement on ne voit que les amortissements qui sont fait, mais dans ce cas présent, les amortissements n'ont pas encore débuté, puisque le projet n'est pas encore terminé, et cela se voit justement dans le tableau des investissements.

M. René Fluri rappelle qu'il fait partie de la Commission de gestion, et qu'à ce titre, ils ont justement analysé le cas. Effectivement, la plupart des dépenses ont été faites jusqu'en 2024. Il y a encore les captages à faire. La réserve a été comptabilisée, mais il y a aussi 1,4 million de subsides qui n'ont pas été comptabilisés et qui vont arriver seulement cette année ou en 2026. Il faudra également en tenir compte.

Le Président demande s'il y a encore d'autres interventions sur les comptes 2024 ? Ce n'est pas le cas. Il passe au vote. Les Conseillers-ères qui acceptent les comptes 2024 tels que présentés sont priés de le manifester par un levé de main. Aucun avis contraire, ni abstention.

Le préavis municipal 2025/07, comptes de l'exercice 2024, est accepté à l'unanimité.

8. Préavis municipal no 2025/08 – Demande de crédit de CHF 80'000.—TTC pour le remplacement des deux pompes de la station de pompage d'eau claire (STAP), nécessaire au drainage des parcelles agricoles communales, en Noët à Villars-le-Grand, et remise en conformité du tableau électrique.

Le Président demande à la Municipalité si elle a des compléments d'informations à apporter. Ce n'est pas le cas.

Il passe la parole au rapporteur de la Commission des finances pour la lecture de leur rapport.

M. Arnaud Guignard donne lecture de la conclusion du rapport de la Commission des finances, qui stipule :

« En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose à l'unanimité d'accepter le préavis municipal tel que présenté, à savoir :

- *D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux pour le remplacement des deux pompes, ainsi que la partie électrique de la station de pompage de Villars-le-Grand.*
- *De lui accorder, dans ce but, un crédit de CHF 80'000.—TTC.*
- *De financer cet investissement par la trésorerie courante ; amortissement 5% (selon RCom et annexe MCH2) par le biais du chapitre 3100. »*

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail et son rapport. Il passe la parole au rapporteur de la Commission ad hoc.

M. Frédéric Oulevey lit la conclusion de leur rapport, qui stipule :

« Conclusion :

Vu ce qui précède, la Commission ad hoc recommande à l'unanimité d'accepter tel que présenté le préavis n° 2025/08 : « demande de crédit de CHF 80'000.—TTC pour le remplacement des deux pompes de la STAP et la mise en conformité du tableau électrique. »

Le Président remercie la commission ad hoc pour son travail et son rapport. Il ouvre la discussion sur ce préavis. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote. Les Conseillers-ères qui acceptent le préavis 2025/08 sont priés de la manifester par un lever de main. Aucun avis contraire, ni abstention. **Le préavis municipal no 2025/08 – Demande de crédit de CHF 80'000.—TTC pour le remplacement des deux pompes de la station de pompage d'eau claire (STAP), nécessaire au drainage des parcelles agricoles communales, en Noët à Villars-le-Grand, et remise en conformité du tableau électrique est accepté à l'unanimité.**

9. Préavis municipal 2025/09 – Adoption du nouveau règlement sur la distribution de l'eau et son annexe.

Le Président rappelle que le Conseil avait décidé de renvoyer cet objet lors de la dernière séance, avec la volonté d'activer la Commission des finances. Il demande si la Municipalité désire apporter un complément d'information à ce stade. Ce n'est pas le cas.

Le Président passe la parole au rapporteur de la Commission des finances.

M. Damian Fioretta donne lecture de la conclusion du rapport de la Commission des finances, qui stipule :

« Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité, recommande au Conseil communal d'amender le préavis municipal 2025/09, à savoir :

- *D'amender le préavis 2025/09 pour fixer le plafond de la taxe de consommation à **CHF 2.50/m3***
- *D'adopter le nouveau règlement sur la distribution de l'eau potable et son annexe amendée.*
- *D'envoyer pour validation le nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau au service compétent. »*

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail et son rapport. Il cède la parole au rapporteur de la Commission ad hoc.

M. Léo Amiet donne lecture de la conclusion du rapport de la Commission ad hoc, qui stipule :

« Conclusion et recommandation

Au terme de ses travaux, la commission :

- *Salue les efforts de clarté et de planification financière contenus dans le préavis 2025/09 ;*
- *Estime que la proposition initiale de la Municipalité mérite un ajustement temporaire ;*
- *Recommande d'accepter le préavis, amendé selon la proposition de la Commission des finances, afin de fixer un plafond plus modéré et adapté à la situation actuelle ;*
- *Et souligne la nécessité de revenir devant le Conseil communal à une étape ultérieure, lorsque les données concernant les investissements d'ABV et de la STEP régionale seront consolidés. »*

Le Président remercie la Commission ad hoc pour son rapport. Il demande si la Municipalité souhaite s'exprimer avant le début de la discussion.

M. Alain Bally, municipal, informe le Conseil qu'ils ont reçu aujourd'hui la réponse du Canton par rapport à la durée de l'amortissement sur le réservoir du Chamontel. Première phase, l'article 17, alinéa 5 du règlement sur la comptabilité des communes exclu explicitement la possibilité de modifier une durée d'amortissement prévu dans le préavis et adopté par le Conseil avant le 1^{er} janvier 2024. Ensuite, il y a des avis juridiques, et on arrive à la conclusion : En conclusion, le Conseil ne peut pas décider de modifier la durée d'amortissement d'un préavis déjà adopté avant le 1^{er} janvier 2024. Donc, suite à cet avis du Canton, la Municipalité maintient son préavis tel que présenté.

Le Président remercie M. Bally pour ce complément d'information et ouvre la discussion.

M. Damian Fioretta apporte un petit complément par rapport à l'approche du préavis. La Commission des finances avait anticipé cette possibilité. Le fait de passer l'amortissement à 30 ans au lieu de 60, représente 36 centimes au mètre cube. Dans les calculs qui ont été fait sur les 3 ans qui viennent, à CHF 2.50 on arrive à absorber cette marge avec la dissolution du complément.

M. Christophe Tombez a une question un peu plus en relation avec les agriculteurs, qui ont des consommations d'eau plus importantes peut-être que celles des villas. Il ne connaît pas exactement leur consommation, mais il peut facilement s'imaginer que pour élever des cochons, des poulets, des veaux ou des œufs, ils consomment beaucoup plus d'eau qu'un simple citoyen. Est-ce que la Municipalité a anticipé une manière de plafonner ou d'empêcher que cette charge d'augmentation grève les budgets de nos agriculteurs ?

M. Alain Bally, municipal, répond qu'on a l'impression que les vaches boivent beaucoup, mais s'il prend les chiffres transmis par la bourse communale, on a facturé 30'000m³ sans taxe d'épuration, y compris ce que boivent les vaches, et on a facturé 210'000 m³ avec taxe d'épuration. Les ménages consomment beaucoup plus d'eau que les vaches.

Le Président le remercie et demande si quelqu'un d'autre veut prendre la parole. Ce n'est pas le cas. Il passe aux votes et rappelle que le Conseil doit d'abord voter sur la proposition d'amendement de la Commission des finances, et ensuite, il votera sur le fond. Il rappelle également que le vote sur l'amendement les laisse complètement libre ensuite sur le vote sur le fond.

Il rappelle l'amendement : cela concerne l'article 5, alinéa 2 de l'annexe du règlement qui serait modifié comme suit : CHF 2.50 maximum le mètre cube d'eau consommée. Dans le préavis municipal on est à CHF 3.—le mètre cube d'eau.

Les Conseillers-ères qui acceptent l'amendement proposé par la Commission des finances, à savoir de fixer la taxe de consommation à un taux maximum de CHF 2.50 le mètre cube, sont priés de le manifester par un levé de main. Avis contraire : 1, Absentions: 4. **L'amendement de la Commission des finances est accepté à la majorité.**

Le Président passe maintenant au vote sur le fond, soit sur le préavis municipal amendé. Les Conseillers-ères qui acceptent le préavis municipal amendé, sont priés de le manifester par un lever de main. Avis contraire : 1, Abstention : 5. **Le préavis municipal 2025/09 - Adoption du nouveau règlement sur la distribution de l'eau et son annexe, amendé, est accepté à la majorité.**

M. Alain Bally, municipal, remercie le Conseil pour avoir accepté le nouveau règlement, et on se retrouvera d'ici 3 ou 4 ans, pour reparler du tarif.

10. Réponse au postulat du 07.03.2025 – « Limitation du Pont sur la Petite-Glâne de Salavaux abaissée à 10 tonnes ».

Le Président rappelle que ce postulat avait été déposé par M. Raphaël Vincent et il avait été pris en considération par le Conseil en mars 2025. Il rappelle également que dans le cas d'un postulat, la Municipalité doit rédiger un rapport, ce qu'elle a fait, et le Conseil doit prendre formellement acte de la réponse par un vote. Il cède la parole à la municipale en charge du dossier.

Mme Claire-Marie Spahr, municipale, comme demandé par le Conseil, la Municipalité s'est penchée sur les diverses questions et demandes contenues dans ce postulat. Ils ont essayé d'y répondre au mieux en apportant de la clarté et des explications, afin de comprendre la restriction et le tonnage de ce pont. Bien entendu, ils auraient préféré que la conclusion soit différente. Comme les Conseillers-ères ont pu prendre connaissance de la réponse de la Municipalité, elle reste à disposition pour toutes questions.

M. Raphaël Vincent demande quelle est la suite.

Mme Claire-Marie Spahr, municipale, demande la suite par rapport à quoi ?

M. Raphaël Vincent répond, à savoir si le pont reste à 10 tonnes ?

Mme Claire-Marie Spahr, municipale, répond oui.

M. Raphaël Vincent répond que pour un axe routier principal pour les agriculteurs, ceux-ci vont être très contents de la réponse de la Municipalité, et les en remercie.

Mme Claire-Marie Spahr, municipale, pense que tout est dans la conclusion postulaire. Elle demande si M. Vincent a une question plus précise ? La Municipalité a un rôle de propriétaire d'un pont qui a été très peu entretenu, sur lequel il y a peu de réflexions qui ont été faites les années passées, et que si on regarde les ouvrages routiers, les autoroutes, il y a régulièrement des analyses qui sont faites pour permettre à l'ouvrage de perdurer. Dans ce cas-là, on se rend compte qu'au niveau de la structure, il y a une perte de substance. Ils ne prennent pas la responsabilité de mettre ce pont à un tonnage supérieur.

Mme Isabel Streit dit qu'évidemment il faut le remplacer dans les meilleurs délais. Après, il est dit dans la réponse qu'il faut une durée de deux ans entre le début du projet et la fin des travaux. Quand est-ce que le projet va commencer. Cela pourrait orienter les Conseillers-ères sur la durée de cette limitation de temps.

Mme Claire-Marie Spahr, municipale, remercie Mme Streit pour sa question. Effectivement, la Municipalité avait 6 mois pour donner réponse à ce postulat, mais ils ont jugé important de donner rapidement une réponse à la question pour pouvoir aller de l'avant avec de projet et pouvoir, après réflexion, donner cette durée de deux ans. Mais ils n'allaient pas commencer à mandater un bureau d'ingénieurs pour faire un projet avant d'avoir le retour du Conseil.

M. Damian Fioretta pense que c'est judicieux d'envisager une solution assez simple, et relativement peu coûteuse, soit de simplement canaliser un tronçon d'une dizaine de mètres de la Glâne et de remblayer provisoirement et de faire passer les véhicules agricoles sur un terre-plein. Ce qui pourrait, pendant une année - deux ans fonctionner moyennant un peu d'entretien de temps en temps. Une fois que le nouveau pont sera là, on enlève la terre, on enlève le tuyau, et tout est remis en état.

Mme Claire-Marie Spahr, municipale, dit que cette possibilité n'a pas été étudiée. Ils ont déjà simplement posé la question pour infiltrer un pieu au milieu du pont pour le rendre plus solide

au centre, et il leur a été répondu que de toute façon la DGE n'accepterait jamais qu'on touche quoi que ce soit au lit de la rivière. On peut toujours continuer les hypothèses, les possibilités, les demandes d'évaluation de la part d'ingénieurs, mais tout ça a un coût et va reporter le projet de plusieurs mois.

Le Président précise que, sous confirmation de la Municipalité, ils ont fait une analyse des options, éventuellement de la pose d'un pont provisoire, et qu'ils sont arrivés à la conclusion que ce n'était pas possible, et du coup leur orientation c'est d'aller dans la rénovation totale, soit le remplacement de ce pont. C'est cela la conclusion de l'analyse qui a été faite.

Mme Claire-Marie Spahr, municipale, le remercie pour cette précision. Effectivement, un des arguments qui a le plus convaincu la Municipalité, c'est au niveau du subventionnement. Etant donné que les parcelles agricoles peuvent être atteintes par le pont de la Broye qui n'est pas extrêmement loin, ou via la route cantonale Villars-le-Grand-Avenches, le département cantonal des améliorations foncière ne soutiendrait aucune subvention pour un pont provisoire, qui coûterait environ CHF 200'000.--. Il faut savoir que pour toutes les options il faut demander des calculs par des ingénieurs, et c'est des coûts supplémentaires, et après il faudra le démonter, et c'est à nouveau des coûts. Tout ceci représente beaucoup de coûts et d'énergie, d'heures aussi pour le service technique, les municipaux, pour quelque chose de provisoire qui ne va pas durer.

M. René Fluri dit que si on prévoit de refaire un pont, de toute façon pour passer avec les 40 tonnes, ce pont n'est déjà pas assez large, il n'est plus dans les normes. Il pense que ça ne sert à rien de faire seulement le pont, mais qu'il faudrait également faire le chemin avec les AF.

Mme Claire-Marie Spahr, municipale, répond que pour la rénovation des chemins, il y a toujours un projet en cours pour continuer ces rénovations afin d'éviter d'arriver à des chemins qui sont vraiment très détériorés, et qui ne correspondent plus aux besoins actuels. Mais on ne peut pas les élargir plus qu'à 3 mètres avec des bandes stabilisées de chaque côté, parce qu'on ne peut pas toucher la zone agricole, et qu'ils doivent rester dans la largeur du DP.

M. Bruno Neto a une question suite aux propos de M. Fioretta, qui dit que sa solution est la plus évidente. Mais nous n'avons pas le droit de toucher au lit de la petite Glâne, mais juste avant le pont elle n'a pas été touchée non plus ?

Mme Claire-Marie Spahr, municipale, répond que cela est un autre sujet.

M. Antoine Parisod aimerait savoir si le préavis pour un nouveau pont sera encore présenté cette année au Conseil.

Mme Claire-Marie Spahr, municipale, répond que la Municipalité n'a pas encore décidé de calendrier, mais il avait déjà été dit en mars dernier que ce projet était une priorité pour la Municipalité.

M. Damian Fioretta demande si le pont de la Broye est homologué 40 tonnes ?

Mme Claire-Marie Spahr, municipale, répond que oui.

Le Président demande s'il y a encore d'autres remarques ou questions. Ce n'est pas le cas. Il passe au vote pour acter la réponse de la Municipalité sur ce postulat. Les Conseillers-ères qui prennent acte de la réponse de la Municipalité sont priés de le manifester par un levé de main. Avis contraire : 3. Abstention : 1. **Le Conseil communal prend acte de la réponse du postulat à la majorité.**

11. Interpellations – postulats- motions

Il n'y a rien de déposé.

12. Informations des délégué-e-s dans les associations intercommunales.

Le Président demande si nos délégués veulent prendre la parole.

M. Loïc Loup donne un petit retour sur l'ARPEJE suite à la dernière séance du mois de mai. Les points importants à relever sont une baisse du coût annuel par élève de CHF 362,82 par rapport au budget initialement prévu pour 2024. Les subventions cantonales pour les camps ont été largement supérieures aux prévisions pour les camps par rapport aux années précédentes. Davantage d'enseignants se sont formés afin d'obtenir une reconnaissance de moniteurs, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter la part de subventions pour les élèves d'environ CHF 80'000.—supplémentaires sur 2024. Le règlement des transports a été modifié, car il n'a pas été accepté par l'Etat. En effet, il manquait des emplacements pour les arrêts de bus qui n'étaient pas spécifiés dans le premier envoi.

Il y a eu une modification de points dans les statuts : le centre n'étant pas marqué, il a été rajouté. L'âge reste dans le cadre légal scolaire, aucune modification sur ce point n'a encore été demandée au Conseil intercommunal. Ils vont rester vigilants sur ce sujet. En général, ils peuvent relever une meilleure entente et de meilleurs échanges depuis le changement de direction de l'ARPEJE.

Le Président remercie M. Loup pour ces informations. Il demande s'il y a une question ou remarque. Ce n'est pas le cas. Il demande si un autre délégué veut prendre la parole, ce n'est pas le cas également.

13. Divers et propositions individuelles

M. Philippe Loup a une question dans le cadre des bus, qui font la ligne Avenches – Villars-Cudrefin, en passant par Chabrey, il demande s'il y a la possibilité de faire un trajet Avenches-Villars-Chabrey et revenir par Montmagny ? Est-ce que cela a été envisagé, et si oui, comment ?

M. Alain Bally, municipal, répond que ce n'est pas envisageable. Tout ce qui concerne les trajets de bus c'est extrêmement compliqué.

M. Philippe Loup cela veut dire qu'on n'a rien à faire, on reste dans notre village avec un aller une fois par matin et une fois le soir, alors qu'une possibilité existe, ce qu'il a cité auparavant.

M. Alain Bally, municipal, explique que pour créer une boucle c'est compliqué, mais il a essayé d'en discuter.

M. Antoine Parisod revient également sur le sujet des bus. On voit dans le budget qu'on dépense beaucoup d'argent pour ces bus. Il aimerait qu'on lui explique quelle est l'influence que la Commune peut avoir pour faire les dessertes qu'on obtient. Il a l'impression qu'on paie, mais qu'on ne choisit pas. Est-ce que ce serait possible, pas nécessairement ce soir, d'expliquer comment fonctionne ce système de mobilité plus ou moins public. Est-ce qu'on est juste là pour payer ou est-ce que la Commune a quand même une marge de manœuvre pour demander quelque chose.

M. Alain Bally, municipal, pense qu'une commune seule peut faire peu de choses. Après, pour l'apport financier, cela comprend le nombre de bus, le nombre de trajets, etc. Maintenant qu'on fait partie de la commission de mobilité de la COREB, il y a un petit peu plus de poids, mais ce n'est pas énorme. Il pense que c'est par le biais de la commission de mobilité de la COREB qu'on pourrait faire une demande. Après, il veut bien faire une présentation lors d'un prochain Conseil pour expliquer comment tout cela se décide, comment la charge financière se répartit actuellement. Il regarde cela pour une prochaine séance.

M. Damian Fioretta a une question par rapport à la réfection de la route de Salavaux. Est-ce qu'un arrêt des travaux est prévu pendant les vacances de la construction, qui est aussi celle de la plus forte affluence et de passage de voitures dans la commune ?

Mme Laetitia Kohler, municipale, répond que oui, il y aura deux semaines de pause.

Le Président demande s'il y a d'autres personnes qui désirent intervenir. Ce n'est pas le cas.

Il remercie le Conseil pour la bonne qualité des échanges. Il remercie également la presse pour sa présence, ainsi que l'huissier pour la préparation de la salle et l'organisation de l'agape qui va suivre. Le prochain Conseil est fixé au 23 septembre 2025 à Chabrey. Il souhaite à tous un bel été et la séance est levée, il est 20h47.

AU NON DU CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS :

Le Président :

La Secrétaire :

Julien Schwab

Elisabeth Christinat

